

AFFAIRE N° 14/4. - Adduction en eau potable des secteurs du Chaudron  
et de Sainte-Clotilde/Bois de Nèfles - Autorisation de traiter avec l'entreprise.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 10 AOUT dernier, vous avez approuvé le dossier technique relatif aux travaux d'adduction en eau potable des secteurs du Chaudron et de Sainte-Clotilde/Bois de Nèfles et vous m'avez, en même temps, autorisé à lancer un appel d'offres.

La séance d'ouverture des plis aura lieu le 7 DECEMBRE prochain.

Je vous demande donc, dès maintenant, Mesdames et Messieurs, l'autorisation de traiter avec l'entreprise qui aura fait l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

§

§

Approuvé  
Saint-Jeul, le 13 Décembre 1978  
Pour le Maire  
Le Secrétaire Général  
Pour copie certifiée conforme  
Le Directeur des Affaires Financières  
R. Teyssie